REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 18 mai 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Département du territoire

Logements au boulevard Carl Vogt: prémisse d'un accord

M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat chargé du département du territoire (DT), a reçu ce jour des représentants de la caisse de pension de Bâle-Ville (PKBS) ainsi que de l'ASLOCA. A cette occasion, les deux parties se sont entendues sur des lignes directrices qui permettraient de mener les travaux de rénovations des bâtiments tout en préservant les intérêts des locataires pendant et après les travaux, ainsi que le parc immobilier répondant au besoin prépondérant de la population. La PKBS et l'ASLOCA présenteront ces orientations devant leurs assemblées respectives.

Un groupe de travail est créé. Composé des représentants des deux parties, il traitera des trois points structurants de ce dossier soit le relogement des locataires pendant les travaux, leurs réintégrations après ces mêmes travaux ainsi que les conditions de bail et en particulier la question des loyers. M. Nicolas Walder se réjouit de la posture ouverte et constructive adoptée tant par l'ASLOCA que par la PKBS qui devrait permettre de trouver des solutions concrètes pour les locataires en place.

Dans un canton marqué par une pénurie chronique de logements disponibles, le DT n'a cessé ces derniers mois de défendre le droit au logement tant il constitue un pilier fondamental de la dignité humaine et de la cohésion sociale. Il a également inlassablement rappelé que le logement n'est pas un produit financier comme un autre en appelant les acteurs immobiliers à des actions responsables. Ces lignes directrices prouvent qu'il est possible dans notre canton de concilier rénovations énergétiques, patrimoniales ou sécuritaires avec la préservation des intérêts des locataires. « Les locataires ne doivent pas être la variable d'ajustement des ambitions énergétiques ni faire les frais du dynamisme de notre canton » tient à rappeler Nicolas Walder.

Afin de contrer la tendance, heureusement encore très minoritaire, qui consiste à résilier les baux en lien avec une rénovation, le DT a décidé de durcir les conditions d'octroi des autorisations de construire pour démolitions ou rénovations en exigeant un plan, précis et complet, protégeant les locataires sous peine de se voir refuser l'autorisation. Aujourd'hui, le DT se réjouit qu'une solution positive soit envisagée pour les immeubles du boulevard Carl Vogt et appelle les deux parties à lui faire bon accueil.

Pour toute information complémentaire aux médias:

M. Nicolas Walder, conseiller d'Etat chargé du département du territoire (DT), en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe responsable de la communication, T. 076 304 20 66